

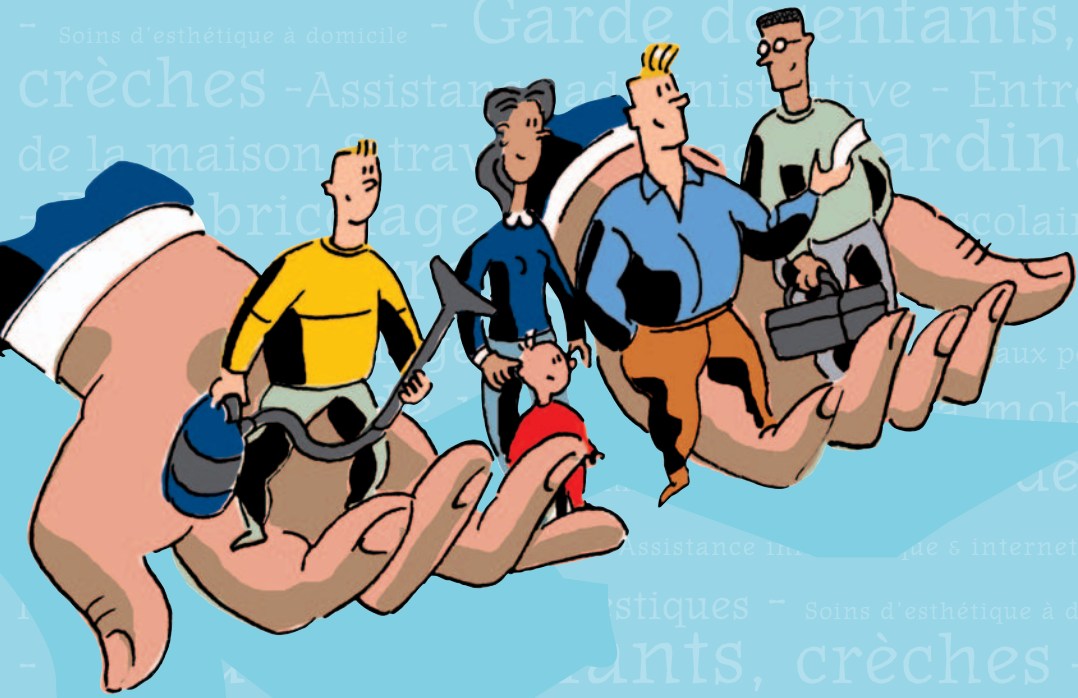
Les services à la personne



simplifiez-vous la vie!

Entreprises Particuliers Intervenants à domicile

handicapées - Gardé malade - Aide à la mobilité
Transport de personnes - Livraison de courses à domicile
Assistance informatique & internet - Promenades d'animaux domestiques
Soins d'esthétique à domicile - Gardes d'enfants, crèches
Assistance administrative - Entretien de la maison & travaux ménagers
Jardinage - Petit bricolage - Soutien scolaire - Préparation de repas - halte-garderie - de repas - Collectes de déchets



Sommaire

- 3 Edito
- 4 Les services à la personne : qu'est-ce que c'est ?
- 5 Cesu, le chèque qui rend service à tout le monde

■ Services à la personne : MODE D'EMPLOI

- 6 **Entreprises**
Vous êtes employeur et souhaitez faciliter la vie de vos salariés
- 8 **Particuliers**
Vous avez besoin d'un service à domicile
- 10 **Intervenants à domicile**
Vous voulez travailler dans les métiers de services à la personne

■ Portraits de services à la personne

- 12 La garde d'enfants
- 13 Le soutien et l'accompagnement scolaires
- 14 Les petits travaux de jardinage
- 15 L'entretien ménager de la maison
- 16 L'entretien pratique de la maison
- 17 L'assistance administrative et informatique
- 18 L'assistance aux seniors et aux personnes handicapées
- 19 Le portage de repas et de courses à domicile

■ Informations pratiques

- 20 L'Agence nationale des services à la personne
- 21 Les enseignes nationales de services à la personne
- 21 Contacts utiles
- 22 Les délégués territoriaux



Les besoins des uns sont les emplois des autres

Le développement des services à la personne ne constitue pas seulement un enjeu majeur pour la création d'emplois dans notre pays.

C'est également un sujet de société, parce que ces services répondent à des besoins et des attentes que chacun d'entre nous peut éprouver dans sa vie quotidienne.

Lever simultanément l'ensemble des freins qui entravent le développement de ces services dans notre société : telle est la condition pratique de ce qu'il faut bien appeler la « révolution des services à la personne ».

Avec le Cesu, simplifiez-vous la vie !

Le Cesu incarne cette révolution. Il s'inscrit dans un dispositif qui simplifie les démarches administratives, allège le coût des services et offre aux salariés du secteur de véritables perspectives de professionnalisation.

Les services à la personne, c'est se faciliter la vie pour trouver un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, trouver plus facilement une solution de confiance pour faire garder ses enfants, permettre à une personne âgée de faire le choix de rester chez elle, dans un environnement qu'elle connaît.

Pour y parvenir, le Cesu est l'outil mis au service de tous.

Emparez-vous en.

Jean-Louis Borloo

Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

Les services à la personne

Qu'est-ce que c'est ?

Les services à la personne, payables en Cesu, sont en général effectués à votre domicile.

Les services à la famille

Garde d'enfants

- Garde d'enfants à domicile
- Garde d'enfants hors du domicile (crèche, jardin d'enfant, halte-garderie, garderie périscolaire, assistante maternelle agréée)

Cours à domicile

- Soutien scolaire et cours à domicile
- Assistance informatique et Internet
- Assistance administrative

Les services à la vie quotidienne

Hygiène de la maison

- Travaux ménagers
- Collecte et livraison de linge repassé*

Entretien de la maison

- Petits travaux de jardinage
- Petit bricolage
- Gardiennage et surveillance temporaire des résidences principales et secondaires

Alimentation

- Préparation de repas à domicile
- Livraison de repas ou de courses à domicile*

Coordination

- Mise en relation et distribution de services

Les services aux seniors et aux personnes handicapées

À leur domicile

- Assistance aux seniors (sauf actes médicaux)
- Assistance aux personnes handicapées, (dont interprète en langue des signes, technicien de l'écrit et codeur en langage parlé complété)
- Garde malade (sauf les soins)

Pour les personnes dépendantes

- Conduite du véhicule personnel * (pour des trajets domicile/travail, en vacances ou pour des démarches administratives)
- Soins esthétiques à domicile
- Soins et promenades d'animaux domestiques

Dans leurs déplacements

- Aide à la mobilité et transport de personnes*
- Accompagnement dans les promenades et les actes de la vie courante

*À condition que cette prestation soit comprise dans un ensemble d'activités effectuées à domicile.

Cesu, le chèque qui rend service à tout le monde

A

Cesu préfinancé

Les employeurs
(publics ou privés),
les communes,
les départements,
les organismes
de protection sociale
les délivrent.

OU

Cesu bancaire

Les banques
les délivrent
sur simple demande
d'adhésion.

-> Entreprises,
pages 6 et 7

B

Les particuliers
bénéficient
d'un service à domicile*



Simplifiez-vous la vie !



-> Particuliers,
pages 8 et 9

* et hors du domicile pour la garde d'enfants
uniquement

C



L'intervenant à domicile peut travailler chez les particuliers
ou dans les entreprises et associations de services.
Consultez la liste des structures agréées sur
www.servicesalapersonne.gouv.fr

-> Intervenants
à domicile,
pages 10 et 11



Vous êtes employeur et souhaitez faciliter la vie de vos salariés



Cesu, mode d'emploi

Le Cesu (*chèque emploi service universel*) est un chèque qui permet de rémunérer tous les services à la personne. Vous en faites bénéficier vos salariés en finançant une partie du chèque sur le modèle du titre restaurant. En retour, votre entreprise profite d'avantages fiscaux et sociaux.

Le Cesu, comment ça marche ?

Vous financez une partie du chèque, tandis que votre salarié finance l'autre. Vous êtes libre de déterminer le montant de l'abondement du Cesu.

Pourquoi financer des Cesu aux salariés de votre entreprise ?

Le Cesu est un outil utile de la politique sociale et de gestion des ressources humaines des entreprises : fidéliser les collaborateurs tout en attirant les talents. Il permet d'améliorer leur qualité de vie à un coût réduit pour l'entreprise.

C'est vous qui choisissez !

Votre entreprise peut choisir de ne payer qu'une certaine catégorie de services. Il suffit d'en formuler la demande auprès d'un des organismes habilités à émettre des Cesu. Il fera imprimer, sur le chèque, les services que vous aurez choisi de financer.

Des avantages financiers importants

Votre entreprise bénéficie d'un crédit d'impôt de 25 % sur les aides versées (*500 000 euros maximum par an*).

De plus, la part du chèque financée par l'entreprise est exonérée des cotisations sociales (*dans la limite d'un plafond annuel de 1 830 euros par salarié*).

La part financée est déductible de l'impôt sur les sociétés.

A qui devez-vous vous adresser en tant qu'employeur pour obtenir des Cesu ?

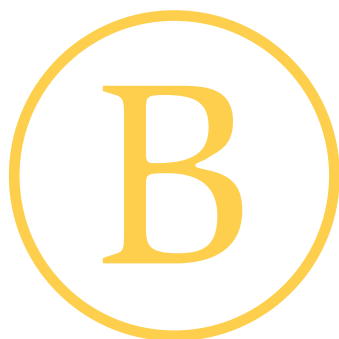
Il existe six organismes habilités à délivrer des Cesu aux employeurs :

Natexis Intertitres (Groupe Banque Populaire), Sodexho Chèques et Cartes de Services, Domiserve (filiale des groupes Axa et Dexia Crédit Local), Chèque Domicile (Groupe Chèque Déjeuner), Accor Services France (en partenariat avec le Groupe Caisse d'Épargne) et La Banque Postale (Groupe La Poste).



Pour plus de détails :

www.servicesalapersonne.gouv.fr



Vous avez besoin d'un service à domicile

Trouver un intervenant à domicile grâce aux enseignes nationales

Vous avez le choix de vous adresser à l'une des enseignes nationales qui vous permettent de façon simple, rapide et sécurisée d'accéder aux services dont vous avez besoin. Une liste complète est disponible au dos de la brochure et sur :

www.servicesalapersonne.gouv.fr.

Cesu : mode d'emploi

Le Cesu (chèque emploi service universel) est un chèque qui permet de rémunérer les services à la personne effectués à votre domicile (et hors du domicile pour la garde d'enfants), tout en payant moins d'impôts et moins de charges sur le salaire de la personne qui travaille chez vous.

Où obtenir des Cesu ?

- **Cesu préfinancés** : ils sont délivrés par les **employeurs** à leurs salariés. Dans ce cas, l'employeur et/ou le comité d'entreprise en paie l'intégralité ou une partie. **Les collectivités et les organismes de protection sociale** peuvent aussi verser leurs allocations sociales en Cesu.
- **Cesu bancaires** : votre **banque** vous en fournit sur simple demande. Il remplace alors le chèque emploi-service ou CES.

L'utilisation des Cesu pour payer un intervenant à domicile revient **moins cher** que le travail au noir. De plus, vous ne prenez **aucun risque** face aux éventuels accidents du travail.

Les avantages fiscaux et sociaux

- 50% des sommes versées pour les services à la personne sont déduites de votre impôt sur le revenu. Chaque année, vous recevrez un récapitulatif pour votre réduction d'impôt.
- Vous bénéficiez d'un allègement de charges si vous déclarez le salaire réel de votre employé (et d'une exonération totale ou partielle pour les personnes dépendantes ou handicapées et les personnes de plus de 70 ans) ;
- Si vous avez recours à une entreprise ou une association agréée de services à la personne, vous bénéficiez d'un taux de TVA réduit à 5,5% sur les prestations qu'elle vous facture ;
- Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt de 50% pour la garde des enfants de moins de 6 ans à l'extérieur de votre domicile.

Déclarer votre salarié dans le cadre de l'emploi direct

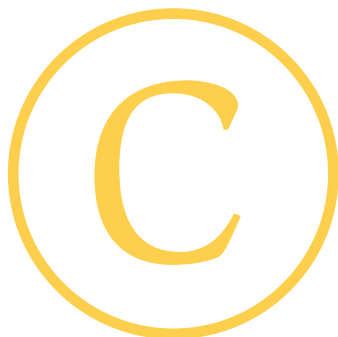
Il suffit de remplir un petit formulaire (volet social) avec le numéro de sécurité sociale du salarié, le nombre d'heures travaillées et la rémunération versée. C'est ensuite le Centre national du Cesu (CN Cesu) qui traite votre déclaration, calcule les cotisations et établit la feuille de paye. Les volets sociaux accompagnent les Cesu que vous obtenez auprès de votre banque. Dans le cas des Cesu préfinancés, c'est le Centre national du Cesu qui vous fournira un carnet de volets sociaux.

Si vous passez par une association ou une entreprise de services, c'est elle qui se charge des déclarations administratives.

Le saviez-vous ?

L'État agréé les entreprises et associations spécialisées dans les services à la personne qui remplissent certaines conditions. Elles peuvent ainsi être payées en Cesu. L'agrément est un gage de la qualité du service. Il est plus exigeant pour les activités en relation avec les enfants, les personnes dépendantes, handicapées ou âgées.





Vous voulez travailler dans les métiers de services à la personne



Travailler au service des autres, à leur domicile

Si vous voulez travailler dans ce secteur, il existe des entreprises et associations de services spécialisées dans chaque secteur d'activités : garde d'enfants, soutien scolaire, ménage, assistance informatique, auxiliaire de vie, etc. Vous pouvez aussi faire le choix de travailler pour le particulier employeur.

Renseignez-vous dans votre ANPE, sur le site de la Fédération nationale des particuliers employeurs (www.fepem.fr) et sur le site Internet de l'Agence nationale des services à la personne (répertoire national des organismes agréés) :

www.servicesalapersonne.gouv.fr

Vos avantages à être payé en Cesu

- Vous êtes déclaré et bénéficiez d'une couverture sociale complète ;
- Vous êtes payé pendant vos arrêts de travail (maladie, accident du travail, maternité) ;
- Vous pouvez bénéficier des indemnités chômage ;
- Vous avez droit aux congés payés, à la formation, la retraite et la prévoyance ;
- Vous recevez chaque mois travaillé un bulletin de paye ou une attestation d'emploi.

Encaisser le Cesu

Vous pouvez déposer vos Cesu bancaires et préfinancés directement sur votre compte bancaire.

Vous pouvez également envoyer vos Cesu préfinancés au Centre de remboursement du Cesu à Bobigny (voir adresse p. 21).

Des perspectives professionnelles

Tous les ans, le secteur des services à la personne crée de nombreux emplois. Des entreprises et associations se développent pour offrir des services aux particuliers. Vous pouvez y travailler et y évoluer avec l'expérience et devenir chef d'équipe, responsable clientèle, qualité...

Les travailleurs de ce secteur, seuls, en entreprise ou en association, ont accès à la formation professionnelle comme tous les salariés. Ils peuvent aussi bénéficier de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Des partenariats sont engagés avec les partenaires sociaux, les centres de formation et les écoles pour revaloriser les métiers de l'humain et dispenser des formations complètes et qualifiantes, en adéquation avec le secteur des services à la personne.

Simplifier et améliorer la vie de tous

De nos jours, un enfant sur cinq vit dans une famille monoparentale. Il n'est pas rare de passer plus d'une heure dans les transports pour se rendre sur son lieu de travail et 81 % des femmes entre 25 et 49 ans travaillent. Il est souvent difficile de consacrer tout le temps que l'on voudrait à ceux qui nous sont chers.

Ces évolutions de nos modes de vie, les professionnels des services à la personne savent y apporter des réponses pratiques. Le Cesu est l'instrument de simplification des relations entre particuliers et salariés du secteur.

Arthur,

10 mois, est gardé par Emma,
du lundi au vendredi.

Qui, à la ville comme à la campagne, n'a pas rencontré de problèmes pour faire garder son enfant ?

Si vous avez besoin d'une « nounou » ou d'une assistante maternelle agréée, vous pouvez vous adresser à des organismes agréés spécialisés dans la garde d'enfants, ou recruter une personne qualifiée située dans votre entourage. Les jardins d'enfants, les crèches, les haltes garderies ou les garderies périscolaires sont également concernés et vous pourrez les payer en Cesu.

80,7 %

des femmes entre 25 ans et 49 ans ont
une activité professionnelle.



Emma, qui aime la compagnie des enfants, a le sens de l'organisation et des responsabilités. Elle sait cuisiner de délicieuses purées et raconte les histoires mieux que quiconque. Toutes ses qualités, elle les doit autant à sa personnalité qu'à son diplôme d'assistante maternelle.



En septembre, **la maman d'Arthur** n'avait toujours pas de solution pour faire garder son enfant. Elle a trouvé une assistante maternelle agréée par sa commune et ne regrette pas son choix : « Emma est formidable ! » Elle emmène Arthur au parc tous les jours, joue avec lui et lui donne son bain quotidiennement.



Rémi,

collégien, prend des cours d'anglais avec Marie, tous les mercredis.

Résoudre les problèmes de mathématiques de son enfant, l'aider à rédiger ses rédactions de français, ce n'est simple pour personne...

Pour encourager les progrès de votre enfant à l'école, des organismes spécialisés dans le soutien scolaire à domicile se chargent d'aider les écoliers à progresser ou à se remettre à niveau. Vous pouvez également faire appel à un étudiant, spécialisé dans un domaine qui vous intéresse. Dans tous les cas, vous pourrez payer l'intervenant en Cesu.



50 % de réduction d'impôt sur le revenu des sommes versées au titre des services à la personne.



Marie, qui maîtrise très bien l'anglais, aime partager son savoir et son accent, qu'elle a travaillé lors de son dernier séjour en Angleterre. Elle s'entend très bien avec Rémi, qui progresse et remonte activement sa moyenne.



Rémi, bien que pratiquant l'anglais depuis le CM2, n'a pas toujours le meilleur accent ! Sa mère se désespère, son père ne parle pas de langue étrangère. Pour ses parents, c'est un soulagement que Marie puisse l'aider.

Janine & Henri,

propriétaires d'un jardinet,
apprécient le coup de tondeuse d'Éric.

S'occuper d'un jardin peut être une passion, mais c'est aussi très fatiguant, et ça demande du temps... que l'on soit jeune ou plus âgé, c'est parfois une corvée. Et pourtant, des fleurs et des buissons bien entretenus, c'est un réel plaisir, surtout quand le jardinier y met tout son cœur.

Pourquoi ne pas faire appel à une aide, ponctuelle ou régulière, qui fera pour vous ces petits travaux de jardinage ?

Aujourd'hui, **16 millions**
de ménages entretiennent un jardin !

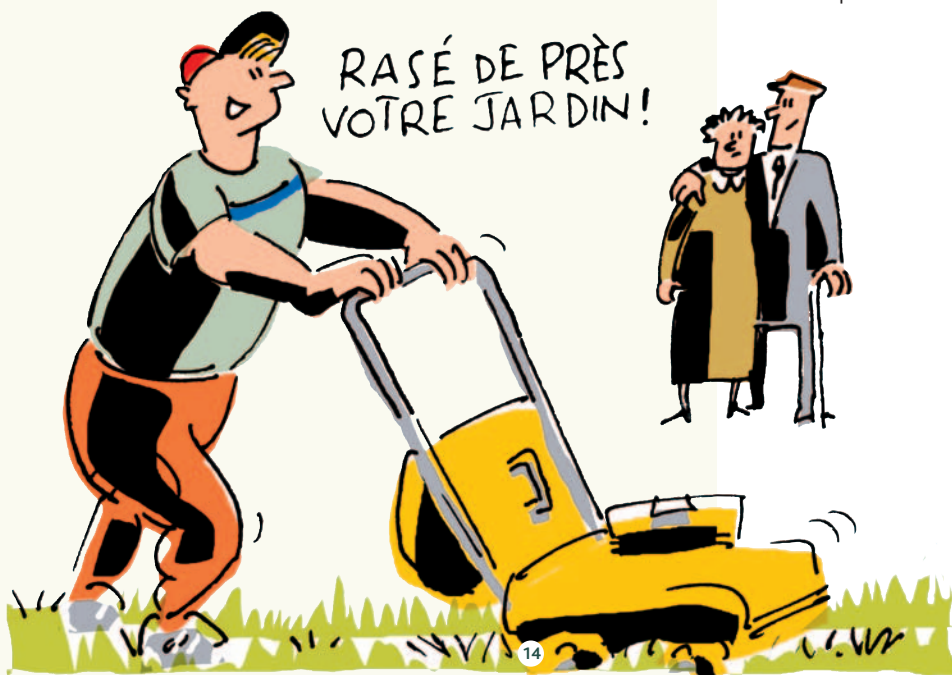


Ce qu'aime **Éric**, c'est autant s'occuper des jardins que de donner des conseils sur leur agencement. Il a toujours voulu faire un métier où il serait près des gens, où il se sentirait utile. Avec les fleurs, les arbres, Janine et Henri, il trouve son bonheur.



Janine & Henri, retraités, adorent passer du temps dans leur jardinet. Mais ils n'ont ni le courage, ni la force de tout faire. Avec **Éric**, non seulement les plantes et la pelouse sont très bien entretenues, mais en plus, ils échangent avec lui bien plus que sur la pluie et le beau temps.

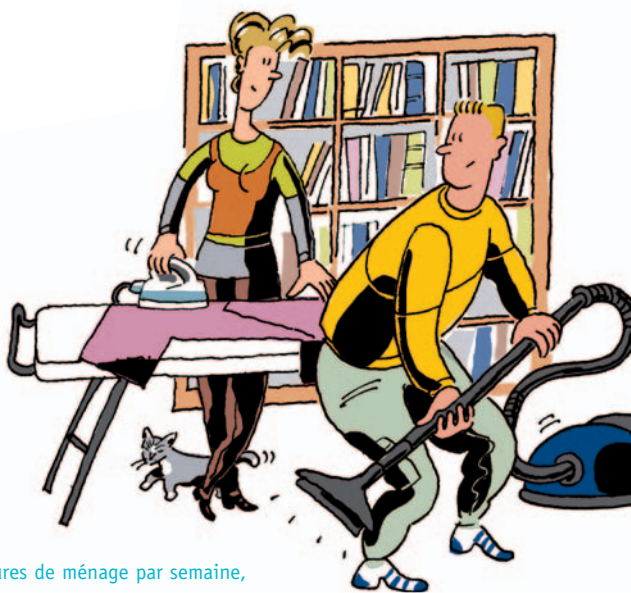
RASÉ DE PRÈS
VOTRE JARDIN !



Chez les Dupont,

la maison est nettoyée du sol au plafond par Michelle et Patrick toutes les semaines.

Quand on travaille, quand on a plusieurs enfants ou quand on prend de l'âge, entretenir son appartement ou sa maison relève parfois du calvaire. Le ménage et le soin du linge peuvent être faits par des personnes compétentes et sérieuses, qui sauront s'occuper de votre maison comme de la leur. Le Cesu sera votre moyen de paiement.



Si chaque ménage français utilisait deux heures de ménage par semaine,

1 million d'emplois

directs et non délocalisables seraient créés.



Ordonnés et dynamiques, **Michelle et Patrick** s'occupent d'entretenir la maison de ceux qui ne peuvent pas le faire. Plus qu'une couverture sociale complète, le Cesu leur permet de rencontrer des gens.



Chez **Les Dupont**, on aime que tout soit propre. En revanche, les démarches administratives et le calcul des charges sociales, ça n'est pas leur fort. Avec le Cesu, pas de souci, deux cases à remplir et Michelle comme Patrick ont leur feuille de paye.

Denise,

retraîtée, fait souvent appel à Antoine, pour bricoler dans sa maison.

Les tableaux à accrocher, les étagères à fixer, les volets à repeindre, la tasse à recoller... on a vite fait de se sentir débordé par des petits travaux de bricolage pour lesquels les dimanches ne suffisent plus.

Alors rémunérer quelqu'un pour tous ces menus services permet de souffler un peu...

Et c'est en toute confiance que vos petits travaux seront effectués par un bon bricoleur qui peut, grâce au Cesu, profiter de formations.



Antoine, « homme toutes mains », sait se servir de ses dix doigts pour rendre service aux autres.

Les marteaux et les clous n'ont plus de secrets pour lui, mais il aime aussi avoir de longues discussions avec Denise sur les tableaux et les paysages qu'elle peint.



Denise, retraitée, n'a plus très envie de monter sur des escabeaux ou de fixer des étagères.

Elle est soulagée de l'aide qu'Antoine lui apporte, dans sa cuisine comme dans son salon, d'autant qu'il apprécie toujours sa compagnie et ses nouveaux tableaux !

Le secteur des services à la personne est celui qui connaît la plus forte croissance depuis 10 ans :

**5,5 %
par an**



Nathalie,

curieuse de tout, prend des cours d'informatique à domicile avec Bernard.

Comprendre l'informatique et le fonctionnement d'Internet, ce n'est pas l'affaire de tous. Alors pourquoi ne pas se faire aider ? Ne parlons pas de toutes les démarches administratives auxquelles nous sommes tous confrontés, quels que soient les moments de la vie. Les Cesu permettent de payer ces services, et d'avoir le plaisir de se faire aider à son propre domicile.



53% des Français disposent aujourd'hui d'un ordinateur à domicile.



Bernard, débrouillard et curieux de tout, maîtrise parfaitement Internet et les ordinateurs. C'est un jeu pour lui de déjouer les problèmes informatiques. Il sait aussi expliquer à Nathalie, en toute simplicité, comment envoyer un message électronique à son fils qui est en stage à l'étranger.



Nathalie s'intéresse aux nouvelles technologies. Même si elle ne veut pas tout connaître sur un ordinateur, elle veut au moins savoir envoyer un message électronique à son fils.

Josette,

handicapée, adore se promener avec Isidore lors des journées ensoleillées.

Lorsque l'on est handicapé ou trop âgé pour sortir seul, on peut faire appel à un intervenant pour ses déplacements. Il en est parfois de même pendant une courte période, à l'issue d'une hospitalisation. Que ce soit pour aller sur son lieu de travail, faire ses courses ou pour partir en vacances, le Cesu vous permet de rémunérer une aide qui vous conduit soit avec votre propre véhicule, soit dans un véhicule spécialisé. L'intervenant vous aide aussi dans d'autres tâches de votre vie quotidienne (à l'exclusion des soins et des actes médicaux).



Isidore, volontaire et énergique, ne se laisse pas impressionner. Pousser un fauteuil roulant dans un parc, aider une personne à passer de son fauteuil à un banc de square, c'est pour lui un exercice facile. Discuter avec Josette reste quand même le plus grand de ses plaisirs.



Josette, handicapée, est toujours prête pour aller se promener, faire ses courses et effectuer ses démarches administratives. Quand Isidore a commencé à l'aider dans sa vie quotidienne, ça a été un soulagement pour elle comme pour sa famille.

Madeleine,

75 ans, apprécie infiniment que Martin lui porte ses repas à domicile.

Le portage de repas ou de courses à domicile est une bonne solution pour rester indépendant et continuer à vivre chez soi plus simplement. La personne qui fait vos courses peut même préparer votre repas à domicile. Quel plaisir de partager ces moments de convivialité, plutôt que de rester seul !

Adressez-vous à une personne que vous choisirez vous-même ou à un organisme agréé spécialisé.

Vous pouvez les payer tous deux en Cesu.



Une espérance de vie de **79 ans**
pour les personnes nées en 2004.



Martin, qui n'a pas les deux pieds dans le même sabot, fait régulièrement les courses de Madeleine et lui mijote des petits plats, tout en discutant avec elle de la vie du quartier. Il sait toujours à l'avance ce qui lui fera plaisir.



Madeleine, d'un naturel bon vivant, ne se voyait pas manger des plats préparés ni rester seule à l'heure du déjeuner. Alors, c'est toujours un peu la fête quand Martin vient chez elle, après les courses.

L'Agence nationale des services à la personne

L'Agence nationale des services à la personne a été créée à l'automne 2005. Elle est chargée de promouvoir le développement et la qualité des services à la personne, à savoir l'ensemble des activités qui facilitent la vie quotidienne des particuliers, des familles et des personnes dépendantes.

Avec une fonction générale de pilotage, elle impulse la mise en œuvre de l'ensemble des mesures prévues dans le plan de développement des services à la personne.

Ce plan repose notamment sur la structuration d'enseignes nationales, qui ont vocation à faciliter la distribution des services à la personne (lire p. 21), sur le Cesu, qui va rendre l'accès à ces services moins cher, et sur la nécessaire professionnalisation du secteur. Il s'agit de rendre ces métiers plus attractifs, en améliorant la couverture sociale et les conditions de rémunération des salariés, et en développant les filières de formation.



L'Agence nationale des services à la personne met à votre disposition des dépliants pour votre cas spécifique. Vous pouvez les télécharger sur www.servicessalapersonne.gouv.fr



Les enseignes nationales de services à la personne

Voir la liste des enseignes nationales au dos de cette brochure

Les enseignes nationales permettent à chacun d'accéder de façon simple et rapide aux services de son choix.

Grâce à un numéro de téléphone national et au site Internet dédié, les particuliers trouvent facilement un professionnel près de chez eux.

L'enseigne nationale permet la mise en relation de la personne avec l'intervenant à domicile. À cet effet, les enseignes sélectionnent, sur la base de critères de qualité, des entreprises et associations agréées, qui réalisent le service.

Contacts utiles

www.servicalapersonne.gouv.fr

 **N° Indigo 0 820 00 23 78**

0,12 € TTC / MN

Particuliers

- Centre national du Cesu
3, avenue Emile Loubet
42961 Saint-Etienne cedex 9
0 820 86 85 84 (0,12 TTC/min)

Déclarer votre salarié :
www.cesu.urssaf.fr

- Centre Pajemploi
(garde d'enfants à domicile)
43013 Le Puy-en-Velay cedex
0 820 00 72 53 (0,11 TTC/min)

Déclarer votre salarié :
www.pajemploi-urssaf.fr

- Fédération nationale
des particuliers employeurs
0 825 07 64 64 (0,15 TTC/min)
www.fepem.fr

- Liste des organismes agréés
de services à la personne :
www.servicalapersonne.gouv.fr

Entreprises

Vous procurer la liste des émetteurs de Cesu :

- Natexis Intertitres
(Groupe Banque Populaire)
0 820 20 20 01 (0,09 TTC/min)
www.intertitres.natexis.fr
- Sodexho Chèques et Cartes de Services
(Groupe Sodexho Alliance)
0 825 801 806 (0,15 TTC/min)
www.sodexho-ccs.com
- Domiserve
(Axa et Dexia Crédit Local)
0 810 55 55 55 (prix appel local)
www.domiserve.com
- Chèque Domicile
(Groupe Chèque Déjeuner)
01 41 47 24 00/06
www.chequedomicile.fr
- Accor Services France
(en partenariat avec
le Groupe Caisse d'Épargne)
0 810 04 6000 (prix appel local)
www.accorservices.fr
- La Banque Postale
(Groupe La Poste)
0 820 826 826 (0,09 TTC/min)
www.labanquepostale.fr

Salariés ou demandeurs d'emploi

- Centre de remboursement du Cesu
93738 Bobigny cedex 9
0 892 680 662 (0,34 TTC/min)
www.crcesu.fr
- Liste des organismes agréés
de services à la personne :
www.servicalapersonne.gouv.fr
- ANPE
www.anpe.fr

Les délégués territoriaux

Ils représentent l'Agence nationale des services à la personne dans leur département.

01 | AIN

M. LUCIUS
34, avenue des Belges - BP 70417
01012 BOURG-EN-BRESSE cedex
04 74 45 91 40

02 | AISNE

M^{me} TAINÉ
Direction Départementale du Travail
18, rue Quinquet - 02200 SOISSONS
03 23 26 35 43

03 | ALLIER

M^{me} BOILLAUD
12, rue de la Fraternité - 03017 MOULIN
04 70 48 18 08

04 | ALPES-DE-HAUTE-PROvence

M. BELMONT
Résidence La Source - Rue du Trelus
04000 DIGNE-LES-BAINS
04 92 30 21 75

05 | HAUTES-ALPES

M^{me} MAZAS
Centre Administratif Desmichels - BP 129
05004 GAP cedex
04 92 52 53 97

06 | ALPES-MARITIMES

M^{me} TREMOLIERES
Route de Grenoble - 06286 NICE cedex 03
04 93 72 76 08

07 | ARDÈCHE

M^{me} JUNG
15, avenue Clément-Faugier
07000 PRIVAS
04 75 66 74 80

08 | ARDENNES

M. SOENE
21, avenue Gambetta
08400 VOULZIERS
03 24 71 35 79

09 | ARIÈGE

M^{me} BINOT
2, rue de la Préfecture
09007 FOIX cedex
05 34 09 36 36

10 | AUBE

M^{me} BARTOLI-BOULY
2, rue Fernand-Giroux - BP 368
10025 TROYES
03 25 71 83 65

11 | AUDE

M. PERRAUT
ZI La Bouriette - Rue Jean-Méliès
BP 1006 - 11850 CARCASSONNE cedex
04 68 77 40 56

12 | AVEYRON

M. VIONNET
4, rue de Sarrus - BP 3110
12031 RODEZ cedex 9
05 65 75 59 30

13 | BOUCHES-DU-RHÔNE

M. PALAORO
55, boulevard Périer
13415 MARSEILLE cedex 20
04 91 57 96 56

14 | CALVADOS

M. LE GOFF
3, place Saint-Clair - BP 30004
14201 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR cedex
02 31 47 74 53

15 | CANTAL

M. POUDEIROUX
1, rue de Rieu - 15012 AURILLAC cedex
04 71 46 83 66

16 | CHARENTE

M^{me} MARIN
15, rue des Frères Lumières
BP 1343 - 16012 ANGOULÈME cedex
05 45 66 68 79

17 | CHARENTE-MARITIME

M. GUERILLOT
Centre Administratif Chasseloup
Laubert - Avenue Porte Dauphine
17021 LA ROCHELLE cedex 1
05 46 50 86 20

18 | CHER

M. AMI
Centre administratif Condé
2, rue Victor-Hugo - 18013 BOURGES cedex
02 48 27 10 04

19 | CORRÈZE

M. BOUCOURT
Cité administrative - Rue Jean-Montalat
BP 153 - 19011 TULLE
05 55 21 80 87

20 | (2A) CORSE-DU-SUD

M. DE GAILLANDE
2 chemin de Loretto - BP 332
20180 AJACCIO cedex 1
04 95 23 90 27

20 | (2B) HAUTE-CORSE

M. VIGNAL
Maison des affaires sociales
BP 117 - 20291 BASTIA cedex
04 95 32 98 52

21 | CÔTE-D'OR

M. BAILBE
11, rue de l'Hôpital - BP 1502
21 035 DIJON cedex
03 80 45 75 02

22 | CÔTE-D'ARMOR

M. TAHRI
Place Salvador-Allende - BP 2248
22022 SAINT-BRIEUC cedex
02 96 62 65 50

23 | CREUSE

M. BRUNIN
Cité administrative - Place Bonnyaud
BP 132 - 23003 GUÉRET cedex
05 55 41 86 48

24 | DORDOGNE

M^{me} PLANTIE
9, rue de Varsovie - 24016 PÉRIGUEUX
05 53 02 88 19

25 | DOUBS

M. DOUGY
Cité administrative - 5, place Jean-Cornet
25041 BESANÇON cedex
03 81 21 13 29

26 | DRÔME

M^{me} THOMAS
70, avenue de la Marne - BP 2121
26021 VALENCE cedex
04 75 75 21 67

27 | EURE

M. HUFTIER
2, rue Alexandre - BP763
27307 BERNAY cedex
02 32 46 76 70

28 | EURE-ET-LOIRE

M. APPREDERISSE
13, rue du Docteur-Haye - 28000 CHARTRES
02 37 18 79 01

29 | FINISTÈRE

M^{me} ABIVEN-ABALLEA
DDASS - Cité administrative de Kerseunteun
29324 QUIMPER cedex
02 98 64 50 37

30 | GARD

M. CHAMPENOIS
174, rue Antoine-Blondin
BP 7139 - 30913 NÎMES cedex
04 66 38 55 11

31 | HAUTE-GARONNE

M^{me} GIBOU PONS
DTEFP - Cité administrative
Bât. B - Boulevard Armand-Duportal
31074 TOULOUSE cedex
05 67 73 65 40

32 | GERS

M. DUTERTRE
2, place Denfert Rochereau
BP 341 - 32007 AUCH cedex
05 62 61 63 78

33 | GIRONDE

M^{me} FOURMY
118, cours du Maréchal-Juin
33075 BORDEAUX cedex
05 56 00 08 81

34 | HÉRAULT

M^{me} MIFSUD
DTEFP - 615, boulevard d'Antigone
34064 MONTPELLIER cedex 2
04 67 22 88 92

35 | ÎLE-ET-VILAINE

M. GUEGUEN
18, avenue Henri-Fréville - CS 80809
35208 RENNES cedex 2
02 99 26 57 65

36 | INDRÉ

M^{me} ROYER
1, avenue Aristide-Briand - 36400 LA CHATRE
02 54 62 15 00

37 | INDRÉ-ET-LOIRE

M. BORDE
8, rue Alexandre-Flemming
BP 2729 - 37027 TOURS
02 47 31 57 01

38 | ISÈRE

M. GENTELET
17-19 rue du Commandant l'Herminier
38032 GRENOBLE
04 76 63 67 16

39 | JURA

M. FOUQUART
165, avenue Paul-Seguier
BP 372 - 39016 LONS-LE-SAUNIER
03 84 87 26 16

40 | LANDES

M. TROGNON
4, allée de la Solidarité
BP 403 - 40012 MONT-DE-MARSAN
05 58 46 65 67

41 | LOIR-ET-CHEr

M^{me} BELLEMERE-BASTE
Centre administratif - 34, avenue Maunoury
41011 BLOIS cedex
02 54 55 85 77

42 | LOIRE

M. DAMEZIN
11, rue Balay - 42021 SAINT-ETIENNE
04 77 43 41 05

43 | HAUTE-LOIRE

M. BERAUD
4, rue de la Passerelle
BP 313 - 43011 LE-PUY-EN-VELAY
04 71 07 08 34

44 | LOIRE-ATLANTIQUE

M. OGER
Tour de Bretagne - Place de Bretagne
44047 NANTES cedex
02 40 12 35 01

45 | LOIRET

M. DELBOSC
Cité administrative Coligny
131, faubourg Bannier - 45042 ORLÉANS
02 38 78 98 25

46 | LOT

M^{me} SEBAG
304, rue Victor-Hugo - 46009 CAHORS
05 65 20 31 22

47 | LOT-ET-GARONNE

M^{me} GUILLON
997, avenue du Docteur Jean-Bru
47916 AGEN cedex 9
05 53 68 40 45

48 | LOZÈRE

M. MOULARD
Préfecture - 2, rue de la Rovère
BP 130 - 48005 MENDE cedex
04 66 49 67 60

49 | MAINE-ET-LOIRE

M. PESNEAU
7, rue Bouché Thomas
49043 ANGERS cedex 1
02 41 54 53 10

50 | MANCHE

M^{me} LESDOS
Centre d'affaire Atlantique - Bd Félix-Amiot
BP 248 - 50102 CHERBOURG cedex
02 33 88 32 59

51 | MARNE

M. VO DINH
60, avenue Daniel Simmonot
51037 CHALON-EN-CHAMPAGNE
03 26 69 57 10

52 | HAUTE-MARNE

M. NICAISE
15, rue Decrès - BP 552
52012 CHAUMONT cedex
03 25 01 67 12

53 | MAYENNE

M^{me} LENFANT
Cité administrative - Rue Mac-Donald
BP 3850 - 53030 LAVAL cedex 9
02 43 67 60 20

54 | MEURTHE-ET-MOSELLE

M. DIDELOT
23, boulevard de l'Europe - BP 219
54506 VANDEŒUVRE-LES-NANCY
03 83 50 39 22

55 | MEUSE

M. MERCIER
28, avenue Gambetta
BP 613 - 55013 BAR-LE-DUC
03 29 76 78 42

56 | MORBIHAN

M. BRASSART
Parc Pompidou - Rue de Rohan
Case Postale 3457
56034 VANNES cedex
02 97 26 26 22

57 | MOSELLE

M^{me} BIRCK
32, avenue André-Malraux
57046 METZ cedex
03 87 56 54 35

58 | NIÈVRE

M^{me} BUFFET
11, rue Pierre Émile-Gaspard Case 66
58020 NEVERS
03 86 60 52 90

59 | NORD

M. GEIGER
Immeuble La République
77, rue Léon-Gambetta
59033 LILLE
03 20 12 55 10

60 | OISE

M^{me} WADOUX
101, av. Jean-Mermoz
0000 BEAUVAIS
03 44 06 26 30

61 | ORNE

M. GUERZA
1, rue faubourg Saint-Éloi
61400 MORTAGNE-AU-PERCHE
02 33 85 20 81

62 | PAS-DE-CALAIS

M. BAVIERE
5, rue Pierre-Bérégovoy -
BP 539 - 62008 ARRAS cedex
03 21 60 28 08

63 | PUY-DE-DÔME

M^{me} BERNARD
18, bd Desaix - 63003 CLERMONT-FERRAND
04 73 98 62 31

64 | PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

M. ESCANDE
Cité administrative - Boulevard Tourasse
64000 PAU
05 59 14 43 25

65 | HAUTES-PYRÉNÉES

M. BARNET
Cité administrative Reffey
BP 1720 - 65017 TARBES
05 62 54 18 72

66 | PYRÉNÉES-ORIENTALES

M. MARCO
76, bd Aristide-Briand
66026 PERPIGNAN
04 68 66 25 19

67 | BAS-RHIN

M^{me} BRIGNON
6, rue Gustave-Adolphe-Hirn
67085 STRASBOURG cedex
03 88 75 86 99

68 | HAUT-RHIN

M. PIERREL
Cité administrative "Tour"
3, rue Fleischauer
68026 COLMAR
03 89 24 83 45

69 | RHÔNE

M^{me} DEBBARI
8-10, rue du Nord
69625 VILLEURBANNE
04 72 65 58 50

70 | HAUTE-SAÔNE

M. FORTEA-SANZ
Cité administrative - Place du 11^e Chasseurs
BP 383 - 70014 VESOUL cedex
03 84 96 80 20

71 | SAÔNE-ET-LOIRE

M^{me} VERNEDOUB
952, av. du Maréchal de Lattre-de-Tassigny
71031 MÂCON cedex
03 85 32 72 50

72 | SARTHE

M. BONNET
Place de la République
72600 MAMERS
02 43 31 12 12

73 | SAVOIE

M^{me} VILLARD
D.D.T.E.F.P. - Carré CURIAL
73018 chambéry cedex
04 79 60 70 17

74 | HAUTE-SAVOIE

M. DUMONT
BP 9001 - 74990 ANNECY cedex 9
04 50 88 28 02

75 | PARIS

M. MARTIN
Préfecture de Paris
50, avenue Daumesnil
75012 PARIS
01 49 28 41 18

76 | SEINE-MARITIME

M. LAHAIE
Cité administrative Saint Sever
2, rue Saint-Sever
76032 ROUEN
02 32 18 98 01

77 | SEINE-ET-MARNE

M. LOPEZ
Cité administrative Bât. C - Pré Chamblain
77011 MELUN
01 64 41 28 40

78 | YVELINES

M. DENOZI
Immeuble "la diagonale"
34, avenue du Centre
78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
01 61 37 10 50

79 | DEUX-SÈVRES

M. THEFIOUX
4, rue Joseph-Cugnot
BP 8621 - 79000 NIORT
05 49 79 93 37

80 | SOMME

M. DACCORD
7, rue Jean-Dupuy
80500 MONTDIDIER
03 22 98 30 22

81 | TARN

M^{me} CALMELS
44, bd Maréchal-Lannes - BP 18 CANTEPAU
81027 ALBI
05 63 43 32 09

82 | TARN-ET-GARONNE

M. MATHIEU
44, rue de la Fraternité
BP 73 - 82100 CASTELSARRASIN
05 63 32 82 81

83 | VAR

M^{me} LEVITTE
177, boulevard Charles-Barnier
BP 131 - 83071 TOULON cedex
04 94 09 64 03

84 | VAUCLUSE

M^{me} HENRIET
72, route de Montfavet
BP 331 - 84022 AVIGNON cedex 1
04 90 14 75 57

85 | VENDÉE

M. COULAS
16-18, quai Victor-Hugo
85200 Quai Fontenay-le-Comte
02 51 50 14 22

86 | VIENNE

M. PREVOST
22, rue Gay-Lussac - BP 529 - 86020 POITIERS
05 49 56 10 05

87 | HAUTE-VIENNE

M. BENTALEB
2, allée Saint-Alexis - BP 13203 - 87032 LIMOGES
05 55 11 66 02

88 | VOSGES

M^{me} LACHKAR
16, quai André-Barbier - 88025 ÉPINAL cedex
03 29 69 80 67

89 | YONNE

M. BENTOUNSI
1, rue de Preuilly - BP 13 - 89010 AUXERRE cedex
03 86 72 00 04

90 | TERRITOIRE DE BELFORT

M. VET
Maison des Artistes et du travail
11, rue Mazarin - BP 483 - 90016 BELFORT
cedex
03 84 57 71 10

91 | ESSONNE

M^{me} LECORBEILLER
Préfecture de l'Essonne
Boulevard de France
91010 ÉVRY cedex
01 69 91 92 12

92 | HAUTS-DE-SEINE

M^{me} BOSQUAIN
Préfecture des Hauts de Seine
16-177, avenue Joliot-Curie
92013 NANTERRE cedex
01 40 97 24 20

93 | SEINE-SAINT-DENIS

M. THOMAS
1, avenue Youri-Gagarine
93016 BOBIGNY cedex
01 41 60 53 08

94 | VAL-DE-MARNE

M^{me} BRENNER
Immeuble « Le Pascal »
Avenue du Général-de-Gaulle
94007 CRÉTEIL
01 49 56 29 33

95 | VAL-D'OISE

M^{me} LAURENT
Immeuble Altrium
3, boulevard de l'Oise
95017 CERGY-PONTOISE cedex
01 34 35 48 51

974 | LA RÉUNION

M^{me} DAVID
Place du Baraçois
97405 SAINT-DENIS cedex
(0262) 40 77 77

Les enseignes nationales de services à la personne

France Domicile

0826 27 15 15**

www.francedomicile.fr

Partenaires : Mutualité française, UNA, UNCCAS.

Personia

0810 205 008*

www.personia.org

Partenaires : ADMR, Crédit Mutuel, AG2R.

Fourmi Verte

0811 88 66 44*

www.fourmi-verte.fr

Partenaires : Familles Rurales, Groupama, Mutualité Sociale Agricole.

La Maison du Particulier Employeur

0826 10 30 10**

www.particulieremploi.fr

Partenaires : FEPEM, IRCEM Prévoyance, IFEF.

Séréna

reseau.prestataires@serena-sap.fr

Partenaires : MAIF, MACIF, MGEN, Groupe Caisse d'Épargne.

Accor Services

0810 04 60 00*

www.accorservices.fr

Partenaires : Accor Services, Europ Assistance.

La Poste

0 820 829 829*

sap.groupe@laposte.fr

www.laposte.fr

Domiserve

0810 55 55 55*

www.domiserve.com

Partenaires : AXA Assistance, DEXIA Crédit Local.

Sodexo

0825 801 806**

www.sodexo-ccs.com

CNP Services à la personne

0820 321 039*

www.cnp-servicesalapersonne.fr

*Prix d'un appel local - **0,15 TTC/min

Les enseignes nationales en projet

A Domicile Services

www.adomicileservices.com

www.fede-adomicile.org

Crédit Agricole - LCL

A+

0810 600 447*

www.aplus-qualite.fr

MAAF, MMA et Azur - GMF



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'emploi,
de la cohésion sociale
et du logement